

Accord Commercial

COLOMBIE-UNION EUROPÉENNE



L'Accord Commercial entre la Colombie et le Pérou, d'une part, et l'Union Européenne, de l'autre, comprend un volet de dialogue politique et de coopération qui, au-delà des questions commerciales, abordent des sujets tels que le respect des droits humains et le développement durable.

L'Accord constitue un cadre juridique stable pour les relations commerciales entre les deux parties; il a créé de nouvelles opportunités d'emploi, il offre un cadre favorable à l'investissement, dans le respect des accords environnementaux et des droits humains. En outre, les biens et les services produits dans le pays jouiront, en vertu de cet Accord, d'un traitement préférentiel de la part d'un des acteurs économiques les plus importants au monde, qui compte plus de 500 millions de consommateurs répartis dans 27 pays. Selon l'Organisation Mondiale du Commerce, l'Union Européenne occupe la première place non seulement parmi les importateurs et les exportateurs de biens à l'échelle mondiale, mais aussi parmi les acheteurs et les vendeurs de services.

En matière politique, l'Accord s'inscrit dans le prolongement des dialogues déjà existants entre la Colombie et l'Union Européenne et plusieurs États membres. Les droits humains constituent un élément essentiel de ces dialogues et de l'Accord.

L'Accord envisage des programmes de coopération dans plusieurs domaines, notamment en matière de droits humains, des droits des travailleurs, du développement durable et la protection de l'environnement, du changement climatique, du développement des petites et moyennes entreprises, du développement du secteur laitier, de l'aide au secteur de la pêche.



Des trois parties à l'Accord, la Colombie est celle qui devrait connaître, selon les projections de la Commission Européenne, la plus forte croissance en production industrielle, notamment dans les secteurs de l'automobile et des pièces automobiles (25,5%), des produits chimiques, plastiques et en caoutchouc (8,2%) et des textiles (7,2%).

Quels avantages pour la Colombie ?

Des trois parties à l'Accord, la Colombie est celle qui devrait connaître, selon les projections de la Commission Européenne, la plus forte croissance en production industrielle, notamment dans les secteurs de l'automobile et des pièces automobiles (25,5%), des produits chimiques, plastiques et en caoutchouc (8,2%) et des textiles (7,2%).

Secteurs exportateurs

L'Accord Commercial devrait dynamiser les exportations de la Colombie vers l'Union Européenne. Elles pourraient augmenter de 10%. Cette hausse devrait s'accompagner d'une augmentation d'environ 1,3% du Produit Intérieur Brut, d'une diminution du chômage de 2% et d'une augmentation des salaires de la population colombienne¹.

Pour les exportateurs colombiens, l'Accord Commercial ouvre un accès préférentiel à un marché de plus de 500 millions de personnes et à des milliers d'entreprises qui souhaitent développer leurs liens commerciaux avec l'Amérique Latine. Afin de promouvoir compétitivité et innovation, l'Accord prévoit des mécanismes d'assistance technique et autres initiatives, en matière du développement des capacités.

¹ Estimations de la Commission Européenne.

99,9% des exportations industrielles, et celles des produits de la pêche, auront accès sans droits de douane à l'Union Européenne.

Les principaux secteurs exportateurs concernés par l'Accord sont :

Produits agricoles et de la pêche

Des produits agricoles aussi importants pour la Colombie que le sucre, le tabac, les farines, les bananes et autres fruits, le café, l'huile de palme et la viande bovine auront un nouvel accès préférentiel au marché de l'Union Européenne.

Produits industriels et matières premières

L'Accord élimine de façon immédiate les droits de douane européens sur les biens industriels des exportateurs colombiens. En outre, il favorise l'investissement direct étranger dans les secteurs industriels et manufacturiers du pays, afin d'y promouvoir la croissance et la création d'emplois.





Services

L'Accord élimine certaines restrictions en matière des services, ce qui bénéficiera, entre autres, aux Colombiens qui travaillent dans des secteurs tels que l'ingénierie et l'imprimerie. D'autre part, l'arrivée dans le pays d'entreprises de services européennes contribuera à la création d'emplois locaux.

De même, l'Accord facilite l'accès au marché européen du secteur des services colombien, qui comprend, notamment: services de conseil, centres d'appels, traduction en ligne, traitement de données, services informatiques, services de design et services professionnels.

Investissement

Moteur du développement durable, l'Accord encourage l'investissement, tout en garantissant des standards élevés pour la protection du travail et celle de l'environnement.

PÉTROCHIMIE ET MATIÈRES PLASTIQUES



PÉTROCHIMIE ET MATIÈRES PLASTIQUES

Pétrochimie et matières plastiques: des mesures beaucoup plus flexibles que celles que prévoyait le système de préférences précédent² ont été obtenues avec cet Accord.

² Système Généralisé de Préférences–SGP-PLUS. Préférences tarifaires unilatérales en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013.



TEXTILES

Les textiles: la Colombie a obtenu un assouplissement des conditions d'importation de filés de nylon ou de polyester et de filés couverts de soie ou autres matières en provenance de pays tiers. De même, une règle a été convenue qui permet l'importation de fibres en provenance de pays tiers, à condition que les filés soient élaborés dans un des pays signataire (la Colombie, le Pérou ou l'Union Européenne).



CONFECTION

La Confection: La confection: un important assouplissement a été obtenu également dans le domaine de la confection, grâce à l'inclusion d'une règle permettant l'importation de filés en provenance de pays tiers, à condition que le tissu soit élaboré dans un des pays Parties à l'Accord.



BANANES

Les bananes.-La Colombie devait payer précédemment 176€ pour chaque tonne de bananes colombiennes entrant sur le marché de l'UE. Suite à l'Accord, ce montant baisse à 148€, pour arriver à 75€ en 2020. L'avantage est certain puisque pour d'autres partenaires de l'UE ce tarif par tonne ne descendra pas des 114€.



SUCRE

Le sucre.-Les conditions tarifaires ne favorisaient pas l'entrée de ce produit sur le marché de l'Union Européenne. Une des clauses de l'Accord prévoit l'entrée sans droits de douane de 62.000 tonnes de sucre colombien, ce chiffre devant augmenter de 3% tous les ans.



FLEURS

Les fleurs.-L'entrée en vigueur de l'Accord offre aux fleurs colombiennes un accès sans droits de douane sur le marché de l'Union Européenne de façon permanente. En outre, une nouvelle norme permet au pays d'importer du matériel génétique en provenance de pays tiers pour exporter ensuite le produit final en Europe avec un traitement préférentiel.



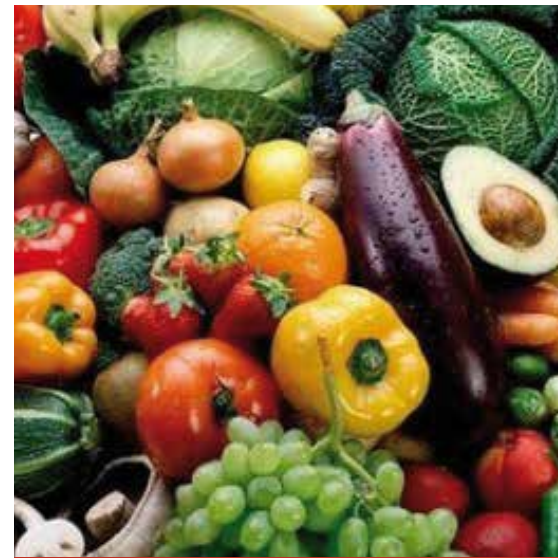
CAFÉ

Le café.-Avec cet Accord, la Colombie a obtenu l'exonération des droits de douane pour le café torréfié et les préparations à base de café.



L'HUILE DE PALME

L'huile de palme.-L'Accord permet le libre accès de l'huile crue et raffinée de Colombie au marché de l'Union Européenne. Des préférences tarifaires ont été obtenues également pour les huiles végétales, les huiles animales et les mélanges de ces huiles raffinés à partir d'huiles brutes originaires.



FRUITS ET LES LÉGUMES

Les fruits et les légumes.-La plupart de ces produits sont désormais exonérés de droits de douane ; dans certains cas, ils bénéficient de conditions préférentielles par rapport aux mêmes produits en provenance d'autres pays.



LETABAC

Le tabac. - Le tabac colombien peut désormais entrer sans droits de douane sur le marché de l'UE, alors que les pays concurrents doivent payer 56€ pour 100 kilos de tabac exportés.



LES VIANDES

Les viandes. -À partir de l'entrée en vigueur de l'Accord, 5.600 tonnes de produits de viande colombiens peuvent entrer sur le marché de l'Union Européenne sans droits de douane. Ce chiffre doit augmenter de 10% chaque année, pour achever 8.000 tonnes en moins de cinq ans.

Bénéfices pour les consommateurs et les secteurs importateurs

L'Accord a été conclu en pensant également aux entreprises locales et aux consommateurs colombiens. Le texte prévoit l'élimination progressive des droits de douane à l'importation des matières premières, des intrants, des biens intermédiaires et des biens de consommation finale.

En effet, près de 90% des importations en provenance de l'Union Européenne, qui étaient auparavant sujettes à des tarifs douaniers élevés (compris entre 5% et 94%), verront ceux-ci se réduire progressivement. Selon le produit, la réduction s'étendra sur une période de 6 à 11 ans et s'appliquera à des produits de l'Union

Européenne tels que le whisky, les produits en papier, les tuyaux, les machines de purification de liquides et les automobiles.

Dispositions en matière de **Droits humains**

Le respect des droits humains constitue un élément essentiel de l'Accord. Les Parties s'engagent donc à respecter les principes démocratiques et les droits humains reconnus à l'échelle internationale. La violation de la clause de l'Accord consacrée au respect des droits humains autorise, le cas échéant, l'autre Partie à adopter les mesures prévues par le droit international.



Secrétaire de l'ONU Ban Ki-moon
Promulgation de la Loi sur les Victimes.
Bogotá, juin 2011



Dispositions en matière de **Développement durable**

Les États parties à l'Accord s'engagent à respecter les normes sur l'environnement, à ne pas réduire sa protection et à ne pas encourager des formes de commerce et d'investissement pouvant nuire au développement durable en termes d'environnement et de conditions de travail.

OPPORTUNITÉS D'EXPORTATION PAR PAYS



Allemagne

AGRO-INDUSTRIE

- ▶ Pêche et aquiculture
- ▶ Fruits exotiques
- ▶ Fleurs fraîches et tropicales



INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

- ◀ Équipements hôteliers
- ◀ Cosmétiques naturels
- ◀ Vêtements (notamment jeans et sous-vêtements féminins)



SERVICES ET LOISIRS

- ▶ Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- ▶ Logiciels standards et sur mesure



Autriche

AGRO-INDUSTRIE

- ▶ Fruits et biens agro-industriels comestibles (notamment organiques)



Danemark

AGRO-INDUSTRIE



Fruits et biens agro-industriels comestibles (notamment organiques)



Slovaquie

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



- ▶ Produits pour la santé et compléments alimentaires
- ▶ Cosmétiques (notamment anti-âge)
- ▶ Équipements médicaux et éléments sportifs pour les personnes âgées
- ▶ Éléments divers de quincaillerie et outils de jardinage



Belgique

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



- ▶ Vêtements (notamment chaussures en cuir et vêtements pour homme et pour femme)
- ▶ Produits des industries chimiques





Espagne

AGRO-INDUSTRIE

- Boissons alcooliques (notamment rhum ambré)
- Sauces à valeur ajoutée
- Snacks



INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



Articles et accessoires pour animaux de compagnie ◀

Vernis à ongles ◀



Équipements hôteliers ◀

Cosmétiques et produits de toilette et d'hygiène personnelle ◀



Vêtements (y compris prêt-à-porter, tenues de cérémonie et maillots de bain) ◀

SERVICES ET LOISIRS

- Applications portables
- Services de santé
- BPO (développement de logiciel et centres d'appels)



Estonie

AGRO-INDUSTRIE

- Aliments organiques (notamment sans conservateurs, à faible teneur en matières grasses et en sucre)



INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Éléments et vêtements de sport ◀



Slovénie

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

- Produits pour bébés (vêtements, chaussures, aliments et jouets)

- Vêtements et chaussures

- Cosmétiques et produits pour le soin du corps

- Équipements hôteliers



Finlande

AGRO-INDUSTRIE



- Aliments en conserve
- Fruits
- Café et produits dérivés



France

AGRO-INDUSTRIE

- Fruits et jus de fruit



INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Cosmétiques et produits de toilette ◀

Vêtements (notamment sous-vêtements et lingerie amincissante, maillots de bain, vêtements sportifs, vêtements informels, vêtements de créateurs) ◀





Grèce

AGRO-INDUSTRIE

- Fruits et légumes transformés



INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



Vêtements (notamment vêtements ◀
pour homme et pour femme)



Produits pharmaceutiques ◀
génériques



Hollande

AGRO-INDUSTRIE

- Fruits transformés et surgelés



Italie

AGRO-INDUSTRIE

- Plats préparés, produits prêts à emporter, et aliments embouteillés, conservés, surgelés et transformés.
- Sucres
- Bois



Portugal

AGRO-INDUSTRIE

- Fleurs coupées

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



Produits manufacturés en ◀
fer et en acier
Chaussures ◀



Royaume Uni

AGRO-INDUSTRIE

- Fleurs exotiques, feuillage
- Cafés spéciaux
- Fruits tropicaux et exotiques
- Snacks et fruits séchés



INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



Décoration et accessoires ◀
pour la maison



Ingrédients naturels pour ◀
l'industrie pharmaceutique et
cosmétique



Vêtements (notamment lingerie ◀
amincissante, vêtements pour
enfants et sous-vêtements pour
homme)

SERVICES ET LOISIRS

- Industries créatives à
composante technologique





Suède

AGRO-INDUSTRIE

- Aliments transformés surgelés

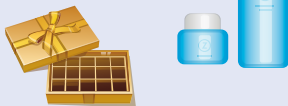


- Fruits frais



INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

- Matières plastiques (bouteilles et emballages)



Accord commercial

entre COLOMBIE – UNION EUROPÉENNE

L'Accord Commercial avec **l'Union Européenne permettra à la Colombie de :**

1. Créer des emplois et encourager la croissance afin d'assurer le développement continu de l'économie.
2. Fournir aux producteurs colombiens l'accès à un marché de consommateurs plus grand que le marché combiné des États-Unis et du Japon.
3. Assurer l'accès immédiat et sans droits de douane aux marchés de l'Union Européenne pour 99,9% des secteurs colombiens de l'industrie manufacturière, les biens industriels et la pêche.
4. Assurer l'accès immédiat et sans droits de douane aux marchés de l'Union Européenne pour les produits agricoles, y compris le sucre, les farines, le café, les bananes et autres fruits, et la viande bovine, tout en protégeant quelques produits délicats tels que la viande de porc et de volaille, le maïs et le riz.
5. Réduire les barrières et promouvoir l'investissement des pays européens dans les secteurs des services et dans les secteurs de base de la production en Colombie.
6. Tisser des relations avec des acteurs internationaux capables de soutenir les progrès de la Colombie dans le domaine de la promotion des droits humains et des droits syndicaux à l'échelle nationale et internationale.
7. Consolider l'engagement de la Colombie en matière de développement durable en prévoyant des garanties pour la mise en œuvre des normes environnementales et des normes du travail.
8. Assurer l'accès des entreprises colombiennes aux contrats d'achats publics européens sans aucun type de discrimination.
9. Fournir l'assistance technique et autres mécanismes en matière du développement des capacités afin de promouvoir compétitivité et innovation.
10. Affirmer le leadership que la Colombie exerce en Amérique Latine et renforcer les liens du pays avec une puissance politique leader dans le monde.

*Sources : Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Proexport, Commission Européenne et Parlement Européen.

³Source : <http://www.colombia-eu.org>

INTERNATIONAL
Herald Tribune

The New York Times



FINANCIAL
TIMES



ELESPECTADOR.COM

“L’Accord Commercial avec l’UE est une réussite du président Juan Manuel Santos qui permettra de réduire le chômage et d’améliorer les relations commerciales avec un

partenaire important.”

Javier Solana

Ancien Haut représentant de l’Union Européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune et ancien Secrétaire général de l’OTA

“L’Accord Commercial entre l’UE et la Colombie donnera sans aucun doute une nouvelle impulsion à l’économie de ce pays, dont le PIB pourrait, selon les chiffres officiels, augmenter d’environ un point.

11-12. 2012

Journal El País, Espagne, 27 janvier 2013 **“La Colombie est un partenaire important et constructif tant en Amérique Latine que sur la scène internationale (...) Nous partageons des valeurs et des objectifs communs tels que la démocratie, la stabilité de l’État de droit et le développement durable”.**

José Manuel Durao Barroso

Président de la Commission Européenne

Journal El Espectador, Colombie, 17février 2013 **“La Colombie accède au plus grand marché au monde et l’UE devient un partenaire de choix en matière de droits humains et de soutien aux dialogues de paix.”**

Martin Schulz

Président du Parlement Européen

Accord Commercial

COLOMBIE-UNION EUROPÉENNE



Cancillería
Ministerio de Relaciones Exteriores

**PROSPERIDAD
PARA TODOS**

Préparé par:
Ambassade de Colombie à Bruxelles

Communications internes et externes
Ministère des Affaires Étrangères

Information:
Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
Proexport

Conception graphique:
Communications internes et externes
Ministère des Affaires Étrangères